

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 16 décembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DDEEES 316** Subvention à l'association les villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2010 (5e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association les villages de Mouffetard (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 1er décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.370 euros est attribuée à l'association les villages de Mouffetard située 65, rue Mouffetard à Paris 5e (C00001 - 62301 - 2011\_06312) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 17.900 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.370 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.